

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 29 Juillet.

On sait que le Sénat a nommé la commission chargée d'examiner la loi municipale, récemment votée par la Chambre des députés. Autant qu'on en peut juger par ce débat préliminaire, et par les choix faits par les bureaux, il est probable que la campagne engagée contre le ministère et contre la majorité, à l'occasion de la collation des grades, va se poursuivre sur le terrain de la liberté municipale. Mais si nous avons approuvé la conduite du Sénat, quand la question vitale de l'enseignement supérieur était posée, nous n'hésiterions pas à déplorer que la Chambre Haute se séparât ouvertement et violemment de la Chambre Basse au sujet de la loi municipale, qui a été (il faut le reconnaître) une concession de la majorité républicaine envers le Gouvernement.

Cette majorité voulait que la nomination des maires appartint partout aux conseils municipaux, et elle a consenti, par esprit de modération, à laisser le choix des maires au gouvernement dans tous les chefs-lieux de canton. Il faut que le Sénat encourage les résolutions qui ont ce caractère transactionnel, au lieu de poursuivre une politique agressive qui ne peut que réserver des mécomptes aux amis de l'ordre et aux défenseurs des droits de l'Eglise.

Cinq des commissaires nommés sont opposés au projet de loi de M. de Marcère; ce sont MM. Brame, Mége, de Parieu, Mailliet et Raoul Duval père — tous cinq bonapartistes; — quatre seulement : MM. Jules Simon, Jules de Lasteyrie, Bazet et Cazot, sont favorables à la loi.

Ce premier échec n'a rien de décisif, puisque 225 sénateurs seulement ont pris part aux votes des bureaux, et que, parmi les 75 membres absents, se trouvent un grand nombre de partisans de la loi. Mais, comme symptôme, il a une certaine signification. Et la lutte, qui n'a pas offert un grand intérêt, promet d'être vive dans la discussion publique.

Comment se fait-il que M. de Broglie, et les sénateurs qui votent avec lui, aient eu le courage de désigner cinq bonapartistes pour commissaires? Ont-ils bien mesuré la portée d'un tel acte, et ne comprennent-ils pas qu'ils ont jeté un véritable défi à l'opinion de la France? Nous avons grand espoir qu'ils ne seront pas suivis dans le scrutin définitif sur la loi municipale; et nous le désirons dans l'intérêt même

des grands principes que M. de Broglie et ses amis veulent défendre. Ces principes sont gravement compromis quand on les met sous le patronage de l'Empire, qui les a tous reniés quand il était le maître.

Le pays veut l'ordre, le calme, la paix extérieure : il ferait payer cher aux amateurs de conflit les tentatives ambitieuses qui auraient pour résultat de troubler la prospérité dont nous jouissons à l'heure présente, prospérité incontestable qui promet de grandir encore en présence de la brillante récolte de la plupart des départements. Les bonapartistes sont la pierre fondamentale de toutes les entreprises que l'on essaye d'édifier pour entraver la marche du gouvernement : il faut le dire et le redire sans cesse aux populations que les propagandistes de l'Empire voudraient maintenir dans l'ignorance et la défiance.

M. le duc de Broglie, qui a voté la Constitution du 25 février, avait autre chose à faire qu'à travailler à la démolition de son œuvre. Il aurait dû, comme il en avait manifesté d'abord l'intention, circonscrire en quelque sorte le problème de l'avenir entre ces deux termes : République conservatrice ou Monarchie constitutionnelle. Si la République conservatrice peut se fonder sérieusement, quel Français dévoué au salut social et à la régénération de la patrie pourrait s'en plaindre? Si, au contraire, les passions anarchiques compromettaient l'établissement de cette République, est-ce que la monarchie constitutionnelle ne serait pas acceptée par tous les républicains modérés et sincères? Dans une telle situation et avec de telles perspectives, il est insensé et détestable de s'unir aux bonapartistes. Nous savons qu'on commence à le dire à Versailles : Si notre voix pouvait être entendue, nous insisterions patriotiquement en faveur des alliances naturelles contre les alliances dangereuses.

Un document qui offre toujours un grand intérêt aux esprits soucieux du développement de la richesse nationale, est publié par le *Journal officiel*. Nous voulons parler du tableau semestriel des impôts et revenus indirects, mettant les recettes de l'année en regard des évaluations budgétaires et aussi en regard des recettes de l'année précédente.

Il résulte de ces statistiques que, pendant les six premiers mois de

l'année 1876, les impôts indirects ont produit au Trésor une somme de plus de 70 millions au delà des évaluations portées au budget et donnent une plus-value de près de 15 millions par rapport au premier semestre de l'année dernière.

Les chapitres sur lesquels on remarque l'augmentation la plus sensible, par rapport aux évaluations budgétaires, sont les droits d'enregistrement, de greffe, etc., avec un excédant de 10 millions; les droits de douane à l'importation (marchandises diverses), avec un excédant de 25 millions; les droits sur les boissons, 20 millions; la vente des tabacs, 14 millions; les droits de douane sur les sucres étrangers, 6 millions, etc. A côté de ce dernier chiffre, il convient de placer la plus forte différence en moins sur les évaluations du budget: elle est de 3 millions 151,000 francs, et ce sont les sucres coloniaux qui la fournissent, nouvelle preuve de l'extension de la culture de la betterave sur le sol de la mère-patrie. La taxe de consommation sur les sels (douanes), présente aussi une différence en moins de 2 millions 567,000 francs.

Les chiffres que nous venons de rapporter nous dispensent d'un long commentaire; ils prouvent, dit la *Liberté*, que la prospérité du pays suit sa marche ascensionnelle et indiquent que le moment n'est peut-être pas éloigné où il sera possible au Gouvernement et aux Chambres d'alléger quelque peu le poids de certains impôts. Ils prouvent aussi que s'il y a eu un certain ralentissement dans le travail national, au début de cette année, et une baisse de prix dans les matières premières, nos industriels ont profité de ces circonstances et de l'abondance des capitaux pour s'approvisionner largement, en vue d'une grande reprise d'affaires.

CORRESPONDANCE

Versailles, 27 juillet 1876.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à Versailles, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon.

On assure que M. le président de la République y a exprimé le désir de voir les chambres voter le budget avant leur prorogation d'août, et on ajoute qu'à ce propos il aurait expliqué les raisons qui lui ont fait exprimer ce désir. Ces raisons seraient toutes puisées dans l'utilité que M. le président de la République voit d'appliquer dès cette année la constitution non seulement dans son texte mais encore dans son esprit et de voir, dès maintenant s'établir un ordre de choses normal et régulier qui, d'après l'esprit même

de la constitution, serait la fin de l'année s'écoulant sans session parlementaire, les chambres pourraient, si cela est nécessaire, siéger jusqu'au 20 août.

M. le président aurait incidemment fait justice des projets qu'on lui prête légèrement d'appel aux affaires d'un ministère de minorité et se serait tenu à cet égard dans le rôle de la plus parfaite rectitude constitutionnelle.

Les ministres ont reçu cette communication de M. le président avec toute la déférence qu'elle mérite, et n'ont pris aucune décision.

On fait remarquer à cet égard, dans les couloirs de la Chambre que matériellement il sera difficile d'accéder au désir du maréchal, même en y mettant toute la bonne volonté désirable que le temps manque, pour la besogne à faire, dans les deux chambres, qu'une session ultérieure sera nécessaire, quant à l'époque de la fixation de cette session, on reconnaît qu'il appartient au pouvoir exécutif de la fixer, mais on fait remarquer que tout décret du président a légalement besoin d'être contresigné par un ministre, et que, d'autre part, la Chambre seule est maîtresse de son ordre du jour et que personne ne peut la forcer à délibérer sur telle ou telle loi.

On assure que les membres de la minorité de la commission d'enquête, sur les faits relatifs au concours de l'Ecole polytechnique, vont écrire une lettre à M. Caillaux, président, dans laquelle ils protesteront, contre la dernière partie du rapport de M. Bertrand, qui ne leur a pas été communiqué, et dans laquelle le rapport incrimine les élèves qui ont dénoncé l'indiscrétion. Les membres de la minorité sont : MM. Dubois, Fresnay, Lacaze, Sadi-Carnot, Général de Chanal.

On a tout lieu de croire actuellement que le projet de nomination des maires sera voté par le Sénat tel qu'il a été présenté par la commission de la Chambre des députés et par le gouvernement, mais que l'article 3 de la loi (amendement Hémon) sera ajourné.

D'après des lettres particulières reçues ici, l'Angleterre conseillerait actuellement aux Serbes une entente directe avec les Turcs; le cabinet Hongrois protesterait contre toute annexion à l'Autriche-Hongrie.

Les mêmes lettres signaleraient que dans les cercles de Vienne on envisage comme grave la situation.

ORIENT

On n'a point encore des nouvelles de la grande bataille décisive prévue depuis quelques jours. On cite seulement de petits engagements.

Il paraît cependant que les Monténégrins ont été battus le 23 juillet à Bechina, entre Blagai et Nevesinje, et à une heure et demie environ de cette dernière ville. Ce qui permet, jusqu'à un certain point, d'ajouter foi à ce succès qu'aurait remporté Moukhtar-Pacha, c'est que la nouvelle arrive non-seulement de Cons-

tantinople, mais aussi de Zara et de Raguse, ports de Dalmatie d'où l'on n'écrit généralement rien de défavorable aux insurgés. A Zara, on dit positivement qu'il y a eu une victoire des Turcs; à Raguse on se contente d'avouer que le combat a été sanglant, et l'on prétend en ignorer le résultat. On ajoute que le prince de Montenegro se trouvait avec le corps d'armée engagé.

Les dépêches d'origine turque annoncent un plan d'invasion de la Serbie, par cinq corps d'armée échelonnés de Nich à Vidin. Celles d'origine slave portent que le quartier général du prince Milan et de Tcherniaeff serait transporté à Zaïtchar. On en doute. Quand une ligne de vingt lieues de frontière est menacée d'être attaquée, le commandement ne va pas, d'ordinaire, se placer à l'une des extrémités.

Une prochaine médiation des puissances européennes se produira infailliblement.

REVUE DES JOURNAUX

France.

En juillet 1867, après Sadowa, le bilan de la Banque de France accusait un encaisse métallique qui fut alors qualifié : « La grève du milliard. »

Le nom lui est resté. En juillet 1876, après nos désastres de 1870, cette pléthore métallique, qui atteste moins un excès de prospérité qu'un état maladif, a doublé d'intensité.

Le dernier bilan de la Banque de France dénonce un encaisse de deux milliards soixante-seize millions.

C'est plus : la grève du milliard.

C'est la grève des milliards. Le chiffre des effets de commerce qui composent les portefeuilles de Paris et des départements n'atteint pas quatre cent sept millions.

Des sommes considérables produisent à grand-peine 1 pour 100.

L'emprunt de 420 millions de la ville de Paris, le même jour où il a été ouvert, a été converti cinquante-quatre fois.

258,065 obligations étaient mises à la disposition des souscripteurs au prix de 465 fr. Il en a été souscrit 13,903,473.

9,621,605 titres ont été souscrits à Paris, soit trente-six fois l'emprunt, et 4,284,868 en province, soit dix-sept fois.

La Compagnie des agents de change de Paris, à elle seule, a couvert l'emprunt seize fois.

Si, en 1867, l'empire eût fait ce que lui indiquait, ce que lui prescrivait la grève du milliard, s'il en eût profité pour terminer activement, rapidement toutes nos voies de transport et de communication, nos chemins vicinaux, nos canaux, nos voies ferrées, l'épargne française, faute d'emploi, ne fût pas allée s'engloutir en Egypte, en Turquie, au Pérou, au Mexique, ne fût pas demeuré isolé du canon de Châlons, faute d'un bout de chemin de fer de quelques kilomètres!

Cette leçon, qui nous a coûté si cher, cette leçon qui nous a coûté l'Alsace et la Lorraine, cinq milliards de rançon, quatre milliards de désastres, les milliards prêtés à la Turquie, les milliards prêtés à l'Egypte, les millions prêtés au Pérou, sans garanties de remboursement de la part de ces Etats en faillite, cette leçon nous servira-t-elle à éviter en 1876 la faute dans laquelle nous sommes tombés en 1867 ?

Notre « outillage de la paix » laisse encore beaucoup à désirer ; il est très en arrière sur celui de l'Angleterre ; c'est le cas ou jamais de se hâter de le compléter ! C'est le cas ou jamais de prendre notre plein essor, ne fût-ce qu'afin de contraindre l'Allemagne à nous suivre et à sortir de son ornière creusée par les roues des canons Krupp.

Il n'y a pas à craindre que cette impulsion donnée à l'achèvement de tous nos grands travaux d'utilité publique soit trop forte. Quel meilleur emploi pourrions-nous offrir à notre épargne annuelle, qui abondera d'autant plus qu'elle sera mieux utilisée ?

CHRONIQUE RELIGIEUSE

« Nous recevons une douloureuse nouvelle, écrit l'Univers. Mgr Epivent, évêque d'Aire, est mort dans sa ville épiscopale, des suites d'une longue maladie. Cette fin, hélas, était prévue ; elle n'en sera pas moins un coup pénible pour tous ceux qui avaient pu apprécier l'aménité incomparable, mais aussi l'indomptable fermeté de l'évêque d'Aire, l'un des plus anciens et solides champions des idées romaines.

« Comme il avait vécu, il est mort, n'ayant pas déserté un seul jour, une seule minute, le moindre des devoirs qu'il eut toujours en vue, durant son fécond apostolat. Aussi, est-ce bien de lui que l'on peut dire : Parmi les justes, la mémoire de ce juste sera éternelle. »

Mgr Epivent était né à Pordic (Côtes-du-Nord), le 30 juin 1803. Nommé d'abord archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Brieuc, il avait été appelé à l'évêché d'Aire, le 30 juillet 1859.

Un publiciste avait naguère écrit ces quelques lignes sur l'évêque d'Aire :

« Si nous venions jamais à perdre le texte des écritures ou la collection des Pères de l'Eglise, Mgr Epivent serait capable à lui seul de réparer le mal. C'est une Patrologie vivante ; aussi lisez ses mandements, suivez ses sermons ; vous verrez comme les citations s'y enchaînent, comme saint Jérôme et saint Augustin ne sont pas démodés au dix-neuvième siècle, vous verrez comme les tableaux tantôt majestueux, tantôt délicats et gracieux revêtent, sous sa plume magique, le caractère grandiose et inimitable de la Bible. »

— Mgr Freppel, évêque d'Angers, a prononcé un remarquable discours en l'église Sainte-Geneviève de Paris, au triduum célébré à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification du P. Libermann.

— Mgr l'évêque du Mans a fait faire un premier versement de treize mille francs pour l'Université catholique d'Angers. Une feuille religieuse annonce en outre que quelques personnes généreuses du même diocèse ont envoyé une somme de dix mille francs, ce qui porte le chiffre des versements effectués jusqu'à ce jour par le diocèse du Mans, à vingt-trois mille francs.

— Les jurys mixtes sont maintenus grâce aux votes du Sénat ; et une certaine presse n'est pas contente.

Qu'il nous soit permis en passant de rendre un humble hommage aux grandes et nobles paroles que Mgr Dupanloup a prononcées en cette circonstance, qu'il nous soit permis aussi de joindre à son nom celui de l'honorable M. de Belcastel.... A eux, nous devons le triom-

phe de la cause de la liberté et de la justice.

Henri NADAL

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIIONALE.

LA RÉSERVE DES CLASSES 1868 ET 1869.

Les Chambres paraissent disposées à accorder les crédits nécessaires pour l'appel sous les drapeaux des classes 1868 et 1869 pendant quatre semaines, par application de l'article 43 de la loi du 27 juillet 1872, il y a lieu de rappeler, à cette occasion, que tout réserviste devenu impropre au service doit en faire immédiatement la déclaration à la gendarmerie, laquelle transmet cette déclaration, avec une enquête sommaire et appuyée d'un certificat médical, au commandant de recrutement. Cet officier supérieur invite alors les hommes susceptibles d'être réformés à se présenter devant la commission spéciale.

Cette marche a été adoptée dans l'intérêt des hommes, ceux dont la réforme est prononcée ayant seuls droit à l'indemnité de route pour l'aller et le retour ; néanmoins, les intéressés, lors même qu'ils ne sont pas convoqués par le commandant de recrutement, et quand ils croient avoir à exécuter de motifs de réforme, peuvent se présenter devant la commission spéciale.

Ceux qui n'auront pas fait valoir en temps utile les infirmités dont ils sont atteints seront conservés dans les corps, où on les utilisera d'une manière quelconque pendant toute la durée de la période d'exercices.

Les hommes qui seront convoqués, ceux surtout qui doivent prendre part aux grandes manœuvres, feront bien de se munir de linge et d'apporter des chaussures déjà brisées par l'usage, mais encore en bon état ; cette précaution leur rendra moins pénibles les marches ou les exercices prolongés auxquels ils pourront être appelés à participer. Comme l'année dernière, il leur sera tenu compte de cet apport par le paiement d'une indemnité effectuée immédiatement après leur arrivée au corps. (Journal officiel).

M. le ministre des travaux publics vient d'inviter les ingénieurs, par une circulaire émanant du secrétariat général de son ministère, à mettre à exécution dans leurs départements les mesures relatives aux assimilations de grade prescrites par le décret du 20 mars dernier.

D'après ce décret et les instructions ministérielles, voici les emplois que pourront occuper, dans la réserve de l'armée active ou dans l'armée territoriale, les anciens élèves de l'école polytechnique qui ont satisfait aux examens de sortie et ne sont pas placés dans les armées de terre ou de mer.

Les élèves-ingénieurs des ponts et chaussées et des mines sont assimilés au sous-lieutenants de réserve ou de l'armée territoriale ; les ingénieurs ordinaires de 3^e classe, aux lieutenants ; les ingénieurs de 2^e classe, aux capitaines, les ingénieurs ordinaires de 1^{re} classe, aux chefs de bataillon, et les ingénieurs en chef, qu'elle que soit leur classe, aux lieutenants-colonels, grade le plus élevé qui soit attribué aux officiers de l'armée territoriale n'ayant pas servi dans l'armée régulière.

Ces diverses assimilations sont conformes, d'ailleurs, à celles qui avaient été admises généralement jusqu'ici pour les services des ponts et chaussées et des mines.

DISTRIBUTION DES PRIX

AU COLLÈGE DES PETITS CARMES

N'a-t-on pas dit que les distributions de prix se ressemblent toutes ? Ce sont toujours des jeunes gens ou des jeunes filles qui se pressent dans une enceinte gracieusement décorée de tentures, de guirlandes et de fleurs. Les physionomies sont animées, joyeuses, les regards ardents, pleins d'impatience. Ne voyez-vous pas, sur cette estrade, les couronnes et les livres qui doivent récompenser les studieux travaux de l'année ? Ce qui en augmente la valeur, c'est la présence des Notabilités de la ville. Comme jadis, les juges des tournois, elles vont distribuer elles-mêmes ces prix mérités, tandis que les lauréats seront salués par les gais accords de la fanfare.

Et pourtant reconnaissons-le : dans chaque maison d'éducation, cette solennité scolaire a son cachet spécial. Nous sortons de la distribution qui vient de se faire aujourd'hui, 29 du courant, dans l'établissement des PETITS CARMES. Un mot résume notre impression : c'était vraiment une fête de famille.

Dans la cour d'honneur, ombragée de ses beaux platanes, parents et amis, fort nombreux, confondaient leurs applaudissements avec ceux des élèves, anciens et nouveaux. On se plaisait à remarquer le chiffre des bacheliers reçus depuis la précédente distribution et l'on faisait des vœux pour la constante prospérité d'un établissement qui a si bien conquis son droit de cité.

S. G. Monseigneur Grimardias occupait le fauteuil de la présidence. Personne n'ignore ses paternelles sympathies pour l'éducation de la jeunesse. Il se montrait heureux des succès obtenus par les élèves d'un établissement qu'il honore de sa haute bienveillance. A ses côtés se rangeaient les représentants du clergé, de la magistrature et des administrations de la ville.

A l'ouverture de la séance, le P. PERRON, professeur de philosophie, a pris la parole. Dans un discours brillant et vivement applaudi, l'orateur a montré à ces jeunes gens quel est l'amour qu'ils doivent à leur pays comme Catholiques et Français. Comment ne pas traiter avec éloquence un sujet si passionnant, lorsque, pour Dieu et sa Patrie, pour former des Catholiques et des Français, on se dévoue, depuis tant d'années et avec des talents remarquables, à l'éducation de la jeunesse.

A l'issue de la distribution, Monseigneur, après avoir adressé de chaleureux éloges à la maison des Petits-Carmes, a félicité les élèves d'être confiés à des maîtres qui professent un enseignement si élevé et si chrétiennement patriotique. « Heureux, s'est écrié le vénéral prêtre, heureux les enfants qui sont instruits sous une discipline si sûre et si bienfaisante ! Ils ne peuvent manquer d'être la couronne de leurs maîtres, la consolation de leurs familles, les dévoués serviteurs de la patrie. » M...

DISCOURS DU P. PERRON.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Un sentiment qui fait honneur à l'homme, qui s'unit étroitement aux affections de la famille, sentiment que la Religion consacre et qui suscite à la société menacée d'énergiques défenseurs, c'est sans nul doute l'amour de son pays, l'amour de la Patrie. Noble et généreuse passion ! Quand elle domine chez un peuple, elle le rend fort ; elle assure le règne de l'ordre, le maintien des lois, le respect de l'autorité. Vient-elle à s'affaiblir, par l'effet des révolutions, par la licence des mœurs et surtout par le scepticisme dans les croyances, alors les caractères s'abaissent, les âmes s'énervent, l'esprit national subit de pernicieuses atteintes. En proie aux divisions, le peuple ne connaît plus que les stériles agitations de la politique. Adieu les traditions des ancêtres ! Plus de mâles vertus, plus d'héroïques dévouements ! Le bien-être et la fortune, voilà l'exclusive préoccupation du plus grand nombre. Il semble désormais qu'une seule voix soit écoutée, celle qui répète la formule chère aux épicuriens : *Enrichissez-vous et jouissez !*

De nos jours, après les malheurs qui ont si rudement éprouvé la France, n'avons-nous pas entendu des écrivains mal inspirés parler d'en finir avec l'idée de Patrie, idée étroite, contraire au progrès général de l'humanité ? Ne cherche-t-on pas même à proscrire les croyances religieuses, comme incompatibles avec une éducation vraiment nationale ? N'est-ce pas donner un démenti à l'expérience des siècles, qui proclame que l'amour de la patrie est surtout une question de croyances ? N'est-ce pas s'inscrire en faux contre le témoignage de l'histoire qui nous dit comment s'affaissaient et tombaient les nations sceptiques et dégénérées, presque toujours frappées dans les splendeurs d'une civilisation brillante ?

Que d'exemples de ces chutes qui semblent inexplicables, quand on ne regarde les événements qu'à la surface ! Athènes, avec son glorieux passé de Marathon et de Salamine ; Carthage, l'opulente métropole de l'Afrique, qui fit trembler Rome et l'Italie ; Rome elle-même, la cité-reine, qui dictait des lois à l'univers, ces grandes nations de l'ancien monde, que sont-elles devenues ? Puissantes, glorieuses, tant que les institutions consacrées par le temps, tant que les vertus des aïeux ont été gardées avec honneur, elles ont succombé du jour où l'amour de la patrie n'a plus fait vibrer les âmes, du jour où il a fallu confier à des mains mercenaires le soin de les défendre !

Oui, pour que la patrie ne soit pas un nom qui s'é-

face, il faut ranimer dans les cœurs ce qui faisait jadis l'âme et la vie de notre nation ; il faut que la génération qui s'élève, aille puiser, dans les inspirations de la foi, le secret et la pratique du dévouement.

Cette question vitale, d'une actualité qui s'impose, je voudrais, Monseigneur, l'aborder devant Votre Grandeur dont la haute bienveillance est, pour notre œuvre, un si puissant encouragement. Puissé-je, dans cette solennité scolaire, en m'inspirant de vos sentiments et de ceux des honorables Pères de famille qui vous entourent, établir clairement que si nous enseignons à la jeunesse la nécessaire obligation de servir Dieu et la patrie du Ciel, c'est par là lui donner l'amour vrai, l'amour généreux de la chère patrie d'ici-bas, de la France !

Aimer sa patrie, n'est-ce point d'abord un devoir que la nature inspire ? Quand l'enfant vient au monde, il trouve en face de lui une première société qui l'accueille avec joie, la société domestique, la famille ! c'est la patrie déjà qui lui apparaît, dans la gravité souriante de l'aïeul, dans le regard attendri du père, dans les ineffables caresses de la mère. Quel dévouement, que de sollicitude autour de son berceau ! Mais aussi que d'impressions vives, ineffaçables, dans ce cœur qui s'éveille à la vie, qui se voit l'objet des affections les plus délicates et les plus empressées ! Comme il sent, dans le redoublement de tendresse de ses parents, que tous deux n'ont qu'un but, un seul désir : le bonheur de leur enfant ! Ah ! ce touchant spectacle de la famille qui partage avec ce jeune hôte de la Providence le pain de la richesse ou le pain de la pauvreté, ce patrimoine d'habitudes laborieuses dont chaque jour il est investi, ces principes d'honneur et de probité, ce sentiment religieux qu'une bonne mère grave avant tout dans le cœur de son fils, enfin cette intime protection qui fortifie sa faiblesse, pareille au chêne que le lierre embrasse pour s'élever et grandir, voilà des souvenirs, des liens puissants qui l'attachent étroitement à cette petite patrie du foyer domestique. Non, il n'oubliera plus ni ce toit qui l'a vu naître, ni ce soleil qui éclaira ses premiers pas, ni ces champs où tant de fois il courut respirer un air pur, ni ces frais ombrages, témoins de ses jeux, ni l'église de sa paroisse où, devenu l'enfant de Dieu, il aimait à épancher la naïve prière de son cœur !

Que si, emporté sur des plages lointaines par le zèle de l'apôtre, par la passion des découvertes, ou plus ordinairement par les exigences de son commerce, il perd de vue ce coin de terre privilégié, sous quelque latitude qu'il porte ses pas, son imagination franchit rapidement l'espace qui l'en sépare. A ces heures de tristesse qui entrecourent toute existence humaine, il tourne son âme vers la demeure paternelle ; il rêve des jours de son enfance ; il se souvient de son vieux père ou de sa vieille mère ; il salue du cœur son frère et sa sœur, ces premiers amis donnés par la nature dans un monde où il y en a si peu ; et, à l'émotion qui mouille ses paupières, il sent qu'il est pour lui un lieu sur la terre, lieu dont la magie ravit sa pensée, où il a laissé de son âme et de sa vie, et que si la mort peut lui creuser une tombe sous un ciel étranger, il lui reste toujours un souvenir et une larme pour son berceau :

Et dulces moriens reminiscitur Argos !

Mais par-delà cette première société qui s'appelle la Famille, il en est une autre qui nous tend les bras à notre entrée dans le monde. C'est la Patrie, *terra patrium*, la terre de nos pères. Cette région où vivent et se meuvent des hommes dont nous parlons la langue, que régissent les mêmes institutions, nos aïeux l'ont trempée de leurs sueurs ou arrosée de leur sang. Ils y ont élevé des autels, ils nous y ont laissé des tombeaux. Nous naissons sur le même sol qui porta leur rude existence ; nous tenons d'eux, comme leurs descendants légitimes, une histoire, une nationalité, une religion, tout ce qui constitue une patrie. Cet héritage de croyances et de traditions, de piété pour Dieu et de respect pour la cendre des morts, ce passé de gloire qui resplendit sur un peuple, cette civilisation, œuvre des siècles, tant de progrès, tant de découvertes dues à de longs travaux, n'en jouissons-nous pas comme de biens qui nous sont transmis, qui nous appartiennent, que nous devons soutenir et développer encore ? La patrie, dès lors, n'est-ce pas comme le prolongement de la famille, la famille elle-même, agrandie, se perpétuant, à travers les siècles, avec son esprit propre, son caractère national ? Ne devons-nous pas, conséquemment, lui être attachés, dévoués par le fond de nos entrailles, prêts à lui donner tous les concours, au besoin notre sang et notre vie ?

Oui, Chers Elèves, à dater du jour où, avec le bienfait de l'existence, l'homme a reçu une patrie, il partage toutes ses destinées. Est-elle glorieuse ? Son front rayonne d'enthousiasme. Humiliée ? Il courbe la tête et savoure l'amertume de la tristesse. Si l'étranger s'en vient fouler d'un pied superbe ce sol que Dieu avait fait libre, sans doute il se voile la face, parce que l'abaissement de sa patrie est son propre abaissement ; mais n'allez pas croire qu'il perde courage ou qu'il se résigne à vivre sous la loi d'un insolent vainqueur. Ne faut-il que de l'argent pour procurer la libération du territoire, il saura trouver des milliards. L'oppression menace-t-elle de durer, étouffant la nationalité d'un peuple, comme en Pologne, sa fidélité est indomptable, et, comptant sur des jours meilleurs, ayant foi dans la Providence, il conserve à son pays cette preuve suprême du patriotisme : l'Espérance dans l'amour !

Voilà ce que la main de Dieu a écrit au cœur de l'homme; et ce langage de la nature et de la raison, il a été compris de tous les peuples vraiment dignes de ce nom. Voilà pourquoi l'Arabe ne quitte pas les sables brûlants du désert, l'habitant de la Sibérie n'abandonne pas ses glaces pour notre climat tempéré. Enchaînés par de puissants souvenirs, ils vivent où vécurent leurs pères, et ils mêleront leurs cendres à celles de leurs ancêtres. Remontez maintenant dans l'antiquité payenne, Son beau côté, cette splendeur historique qui commande l'admiration, n'est-ce pas l'amour de la patrie, cet amour qui, selon le mot de Bossuet, faisait le fond du Grec et du Romain? Je sais bien que ce sentiment si noble était poussé parfois jusqu'à la dureté, et que notre grand Corneille a pu mettre dans la bouche de Curiaçe, ces mots qui sonnent comme un jugement :

« Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain, Pour conserver encore quelque chose d'humain. »

Alors la patrie absorbait tout, même la famille, même les affections les plus douces comme les plus fortes. C'était méconnaître les sources du vrai patriotisme. C'est en effet à l'école des vertus domestiques que se forme le bon citoyen. L'Etat, la Civitas des anciens, réclamait tous les sacrifices: il ne lui fallait que des guerriers qui devinssent au besoin des héros. Et ce qui étonne, c'est que Platon, le divin, comme on l'a surnommé, Platon, dans son plan de république, adopte ces idées et subordonne tout à la domination de l'Etat. J'en conviens avec vous, Chers Elèves, ce sont là de regrettables erreurs qui prouvent que le génie lui-même a ses éclipses et que les vertus humaines ne sont pas sans alliage. Mais comment se défendre d'une émotion profonde, quand on lit, dans les annales du passé, ces grands traits d'héroïsme qui mettent en pleine lumière l'invincible énergie des âmes? Un Léonidas qui se fait tuer, avec ses trois cents Spartiates, à l'entrée des Thermopyles! Le Sénat romain qui vient à la rencontre de Varron, le vaincu de Cannes, pour le féliciter de n'avoir point désespéré de la patrie! Un Vercingétorix, la gloire des Arvernes, l'immortel défenseur d'Alésia, qui lutte jusqu'au bout pour l'indépendance gauloise! Ah! sans doute, les rivalités, les discordes, les guerres civiles ont mêlé bien des bassesses à tant de grandeur; elles laissent intactes néanmoins les merveilles du patriotisme. Les peuples ne tombent que quand il a disparu.

Est-ce que la Religion n'est pas ici d'accord avec la nature, pour faire du sentiment patriotique non seulement un droit, mais encore un devoir sacré? Voyez le peuple juif, ce vieil ancêtre des peuples chrétiens! Pour lui assurer une patrie, Dieu remue ciel et terre. Sortie de l'Egypte, passage à pied sec de la Mer Rouge dont les flots se divisent et s'arrêtent, immobiles comme deux murailles, entrée dans la terre de Chanaan, prise de Jéricho qui succombe, au son des trompettes d'argent, que de prodiges en vue de lui donner une nationalité! Ce sol de la patrie, Dieu lui ordonne de le défendre envers et contre tous; chaque fois que l'étranger l'envahira, Israël se lèvera tout entier, comme un seul homme, pour maintenir son indépendance. La loi lui en fait une obligation que les prophètes lui rappelleront d'âge en âge.

Comprenez-vous maintenant, Chers Elèves, ce patriotisme si vif, si tenace que l'histoire signale chez le peuple Hébreu? Pendant quinze siècles, dans ce petit coin de l'Asie, au pied du Mont Liban, il y a une nation, numériquement faible, qui tient en échec les formidables armées de l'Orient. Vaincue, elle relève son courage et repare ses forces; captive, elle se tient, muette et silencieuse, sur les bords des fleuves de Babylone, mais le visage et le cœur tournés vers les sommets de la Judée. De retour, après bien des années d'exil, elle reprend la truelle et l'épée, pour rebâtir le temple et repousser l'ennemi. Quand, au déclin de son histoire, la persécution, aidée de la trahison, la croit à bout d'efforts, alors surgit de son sein la famille des Machabées, race de héros, Vendéens de ces temps-là! Animés du souffle patriotique, ils étonnent le monde par le miracle de leur vaillance. Avec la pointe du glaive, ils écrivent une page qui ne s'oubliera plus: c'est l'épopée du sentiment national qui n'est jamais plus fort que quand il est vivifié par la foi religieuse et qu'il a pour devise: *Pour Dieu et pour la Patrie!*

L'Evangile, ce code divin de l'humanité régénérée, aurait-il affaibli ou méconnu cet attachement d'un peuple à son territoire ou à sa nationalité? On l'a prétendu, Chers Elèves; on répète encore cette insigne calomnie. On nous dit: Vous, catholiques, si vous êtes fidèles à la voix de votre Maître, ignorez-vous que son royaume n'est pas de ce monde? Forcément, vous devez vous désintéresser des choses d'ici-bas. Vous ne pouvez être de votre temps. Obligés de porter vos regards en haut, n'êtes-vous pas en dehors des conditions de la vie sociale?

Triste abus de langage et non moins déplorable sophisme! Est-ce que l'Evangile ne fortifie pas tous les bons sentiments de l'âme humaine: respect religieux de l'autorité, de la famille, des droits d'autrui, charité pour les hommes qui deviennent nos frères, esprit de sacrifice et de dévouement? N'est-ce pas lui qui est venu adoucir les mœurs, apporter des idées nouvelles, prêcher au fort l'humilité, au faible l'espérance, relever partout la dignité humaine, et remplacer, par un monde nouveau, un monde tombé dans la décrépitude? Est-ce que N. S. J.-C., prévoyant les maux qui allaient fon-

dre sur sa patrie, n'a pas cherché à les prévenir? N'a-t-il pas versé des larmes sur son obstination à lapider ses prophètes, à renoncer à la mission qui constituait sa raison d'être et sa force? Enfin, quand, aux femmes qui le suivaient sur les pentes du Golgotha, il disait: Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos enfants, car les jours mauvais vont venir pour Jérusalem, n'enseignait-il pas qu'il nous faut compter pour rien nos douleurs personnelles devant les souffrances communes de la patrie?

Non, Mes Amis, l'Evangile n'étouffe pas le patriotisme. Bien loin de là, c'est lui qui le réveille et le transforme. Voyez-vous ces chrétiens que persécute l'aveuglement de la haine! Ils prient pour les empereurs; ils versent leur sang pour la défense des frontières de l'empire; ils marchent contre les barbares avec le même courage qu'ils vont au martyre, réalisant d'avance cette belle parole de Gustave-Adolphe: « Les meilleurs chrétiens sont aussi les meilleurs soldats! » Vainement la cruauté impériale s'ingénie à lasser leur patience; jamais vous n'entendez tomber de leurs lèvres cette maxime factieuse que l'insurrection contre l'ordre établi est le plus saint des devoirs. Rien ne peut rompre le lien si fort qui les attache à leur patrie.

Que les siècles s'écoulent, à mesure que la Foi catholique universalise son ascendant sur les âmes, ce qui apparaît, c'est, non pas la défaillance, non pas l'amoindrissement du sentiment généreux dont je vous parle, mais ses progrès marqués, la vigueur prodigieuse de ses élans. Or, d'où vient ce phénomène de force que la foi surajoute aux instincts de la nature? Écoutez ce que dit un écrivain célèbre: « Pour un catholique, aimer et défendre sa patrie, ce n'est pas seulement aimer et défendre un territoire, des biens et des intérêts qui passent, c'est encore aimer et défendre tout un patrimoine spirituel, un héritage de gloires et de grandeurs religieuses, une succession de travaux consacrés à la défense de la foi, une communauté de luttes soutenues pour le Christ et pour l'Eglise, toutes choses qui ont doublement droit au sang et à la vie de l'homme. » Aussi quelle ardeur remplissait ces belles âmes, ces grands cœurs des temps nouveaux: Pélagie dans les Asturies, Charles Martel à Poitiers, Sobieski à Vienne, Hunyade en Hongrie, Jeanne Hachette à Beauvais, l'incomparable Jeanne d'Arc à Orléans! Quelle intrépidité, et quel héroïsme de dévouement! Ah! c'est que par delà les intérêts humains, ils voyaient la cause de Dieu; et leur patriotisme, s'inspirant de leur foi, y puisait une énergie qui les rendait capables de tous les sacrifices.

Il n'est donc pas vrai, Chers Elèves, que, pour être catholique, on cesse d'aimer son pays. Sans doute, l'Eglise s'efforce de réunir tous les peuples dans l'unité de la croyance et de la charité; mais elle respecte, elle leur conserve à tous leur physionomie distincte, elle leur attribue une vocation proportionnée au génie et au caractère de chacun d'eux. Dans ces termes, ne concluez-vous pas avec moi qu'il nous faut chérir cette patrie du sang, cette France où vous êtes nés à la vie civile comme à la vie chrétienne, dont le nom était murmuré par vos cœurs, tandis que je faisais appel aux instincts de la nature et aux impulsions religieuses? obligation d'autant plus étroite, que notre pays se présente à nous, non-seulement avec les opulences de son climat et de son histoire, mais avec le prestige d'une mission providentielle qui surnaturalise notre affection pour lui. Devoir social qui nous domine à double titre, non-seulement comme Français, mais comme catholiques!

C'est Dieu, Chers Elèves, qui fait les peuples. C'est lui qui a fait la France; il l'a trempée, il l'a sacrée dans le baptême de Clovis. Au sortir de la basilique de Reims, regardez-là! Comme Moïse, à la descente du Sinai, elle porte au front deux rayons, deux flammes: *Foi et Charité!* Ainsi transfigurée, elle se dévoue au service de la vérité; elle s'honore d'une alliance particulière avec l'Eglise qui l'appelle aussitôt sa *Fille aînée*, qui la nomme le *Royaume très-chrétien!* Désormais, la France, c'est le soldat du Christ, c'est le peuple élu, la première en date des nations catholiques, bras droit du Christianisme, rempart de la Papauté dont elle fonde la puissance temporelle, et dont elle assure ainsi l'indépendance; c'est la terre natale des grandes œuvres, la pépinière de l'apostolat. La voyez-vous, cette vaillante, repoussant, de l'éclair de son épée, l'arianisme qui étreint la Gaule, le mahométisme qu'elle écrase à Poitiers, qu'elle refoule en Orient par les croisades, le calvinisme qu'elle combat sans relâche! Confédérée dans une sainte ligue, elle ne consent à reconnaître l'héritier légitime de ses souverains, qu'après que lui-même eut prêté serment au Dieu de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis.

Aussi de quel éclat Dieu n'a-t-il pas entouré son nom et son drapeau! Comme la Foi a transformé, en les civilisant, ces rudes populations germaniques venues d'au-delà du Rhin! N'est-ce pas elle, en effet, qui a fondé leurs institutions, leurs lois, leur grandeur? L'anglais Gibbon ne nous dit-il pas que le royaume de France a été constitué par les Evêques, comme une ruche par les abeilles? C'est elle encore qui a fait défricher les parties incultes du sol par des générations de moines, qui a remis en honneur l'étude des Belles-Lettres, dérobé à l'oubli les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane, à tel point qu'au Moyen-Age, la science s'appelait *clergie*. N'ajouterons-nous pas qu'elle a peuplé nos provinces de ces magnifiques monuments religieux,

immenses vaisseaux, flèches hardies, qui s'élançant vers le ciel, comme pour y emporter nos pensées et nos cœurs? C'est elle enfin qui a fait l'esprit national, cet esprit qu'on peut bien accuser de légèreté, d'inconstance et d'irréflexion, mais qui reste si clair et si droit, si plein de bon sens, si respectueux des choses religieuses, quand il n'est pas obscurci ou violemment par les sophismes de l'impunité, par l'invasion des doctrines révolutionnaires!

Et le dévouement de la France à toutes les grandes causes! Quelle nation fut jamais plus hospitalière et donna plus largement asile aux infortunés qui s'adressaient à son cœur! De quelque point du globe que parte le cri de la souffrance, il trouve dans notre pays un écho sympathique, et les nobles débris de la Pologne, recueillis parmi nous, suffisent à montrer que la France est la patrie de ceux qui n'en ont plus. Par delà l'Océan, en Chine, au Japon, dans les Archipels du Pacifique, que d'âmes qui végètent dans l'ignorance et l'infidélité! C'est la France qui leur envoie des compagnies de missionnaires, au cœur d'apôtre, qui lève sur tous ses enfants le sou hebdomadaire qui doit assurer l'exercice du culte catholique et pourvoir aux besoins des chrétiens naissantes.

Dans son sein, pour combattre l'incroyance, le désordre et la misère, n'a-t-elle pas créé la *Conférence de Saint-Vincent-de-Paul*, admirable milice, chevalerie de la jeunesse et de l'âge mûr, enrôlée sous la bannière de la charité, pour visiter le pauvre, lui parler, voir et sentir sa détresse, et lui porter, avec le pain et le vêtement, le visage pieux, le regard consolateur d'un ami? Et je ne vous parle pas, vous comprendrez pourquoi, de tant d'ordres, d'instituts religieux qui se multiplient pour se dévouer à l'éducation de la jeunesse, au soulagement des infirmités humaines, au grand devoir de la prière. Je m'arrête, il le faut bien, dans cette énumération des œuvres, mais c'est pour vous demander, Chers Elèves, si l'amour de la Patrie, l'amour de la France ne vous paraît pas se confondre avec l'amour de l'Eglise, si de tous deux il ne se forme pas comme une sorte de patriotisme surnaturel, patriotisme agrandi par la foi, toujours plein d'espoir, quoi qu'il arrive, dans les destinées de notre pays!

Dans son histoire, il y a eu, hélas! des heures d'égarement, même de longs jours où la France parut trahir sa mission. Dieu l'a frappée alors, non pas en maître qui veut supprimer un peuple déchu, mais en père qui relève, par l'expiation, la nation de son choix. Si humiliants qu'aient été nos récents désastres, ne sentez-vous pas qu'il se fait un réveil dans les âmes? Ces longues files de pèlerins qui s'acheminent vers nos principaux sanctuaires, ne sont-elles pas l'heureux symptôme de la foi qui se ranime, de l'esprit national qui ressuscite et la preuve visible que le Christ aime toujours les Francs?

Donc, courage et bon espoir, Chers Elèves! Plus que jamais, aimez votre patrie, aimez la France. Les malheurs qu'elle vient de subir, aussi cruels qu'inattendus, doivent vous la rendre plus chère encore. Ne redouble-t-on pas d'affection pour sa mère, lorsqu'on la voit dans les larmes? Ce que la France demande de vous, c'est que vous vous inspiriez toujours du sentiment catholique qui a présidé à sa naissance, qui a favorisé ses progrès, qui peut seul assurer sa durée; c'est que, dans la vie publique où vous entrerez bientôt, où vous rencontrerez, sous le nom de liberté de penser, tant de négations insensées qui s'en vont répétant partout que le devoir n'est qu'un vain mot, l'homme une pure machine, que le néant est le

dernier terme de nos destinées, vous ayez, le courage de rester fidèles à la foi de vos aïeux, fidèles toujours à cet héritage de dévouement qu'ils vous ont transmis.

Autrefois, quand un jeune chevalier entrait dans la lice pour faire assaut d'armes et soutenir l'honneur de son blason, un héraut lui criait: *Souviens-toi de qui tu es fils et ne forligne pas!* Vous aussi, dès que vous entrerez dans la carrière de votre choix, souvenez-vous qu'il est deux causes que vous devez défendre par la parole et par l'action, deux patries que vous devez servir, l'Eglise et la France, puisque la seconde a l'honneur d'associer ses destinées à la première. Qu'elles soient toujours unies dans vos affections! *Foi et Charité!* c'est la devise de la vraie France, de la France de nos pères, de ces hommes qui ont rempli une mission glorieuse, celle de connaître, d'aimer, de servir la vérité. Donnez vous, Jeunes gens, donnez-vous l'honneur de marcher sur leurs traces et comme eux, de rester toujours CATHOLIQUES ET FRANÇAIS!

Liste des élèves les plus souvent nommés :

Philosophie. — Girma, Bousquet Gust., Tinel, de Lacoste E.

Rétorique. — Debauge, Cayla, Bex G., Durand-Foujols M., Tabournel, Lamouroux.

Seconde. — Bouyssi, Lugol, Delpech, Cassagne, Dulac, Véry, Guichés.

Troisième. — Redon, Rescoussié, Meulet A., Maisonneuve, Besse.

Quatrième. — Malaval, Girbeau, Calmeilles Ch., Sindou, Carpentier.

Cinquième. — Linon, Bataille A., Faure-Beaulieu, Laparra.

Sixième. — Darnis, Theil, Dartigalongue A., Bras, de Lacoste M.

Septième. — Cuxac, Andrieu J., Gaucher H., Delbouis Alp., Nermord.

Huitième. — Lacombe A., Rey, David, Gras, Contou.

1^{re} Cours de Français. — Dols, Bories, Figuié, Malirat, Lacombe E., Lugan, Balaguérie, Lalande, Bouyssel, Autefage.

2^e Cours de Français. — Miquel, Gramat, Ayot, Auricoste J., Planacassagne, Lagarrigues G., Barrascou.

Classe préparatoire et élémentaire. — Cuny, Martin Jacques, Arnault, d'Alincourt, Laulanié, Durieu, Cholet E., Cholet G., Gailhard, Pouget, Masson.

LYCÉE DE CAHORS.

La distribution des prix au Lycée de Cahors est fixée au mardi 8 août.

La rentrée des classes aura lieu le 3 octobre à 8 heures du soir.

On écrit de Marseille, le 24 juillet 1876 :

« L'attention publique est vivement excitée par les mystérieuses péripéties d'un drame qui vient de se passer à La Ciotat.

» Avant-hier, vers neuf heures du matin, le train qui va de Marseille à Nice, s'est arrêté à la Ciotat. Des voyageurs prétendaient avoir entendu des cris de détresse partis d'un compartiment de seconde classe. En effet, on trouva, dans le wagon signalé, un jeune homme étendu qui avait cessé de vivre et un autre qui paraissait demi-mort. Les médecins appelés en toute hâte constatèrent qu'il fallait faire transporter à l'hôpital le voyageur qui respirait encore; quant à l'autre il fut transporté à la Morgue.

L'appel des réservistes des classes 1868 et 1869, aura lieu le 20 août

prochain, dans le 17^e corps d'armée dont fait partie le département du Lot.

A été nommé chevalier de la Légion d'honneur :

7^e régiment d'infanterie, M. Villemain (Marie-Alfred), capitaine, 21 ans de services, 1 campagne, 2 blessures.

S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique une éloquente lettre pour protester contre la suppression de la Faculté de théologie de sa ville épiscopale, suppression proposée par la commission du budget.

L'inauguration du monument de Coulmiers a été fixée au dimanche 30 juillet. Le général d'Aurelle de Paladines et un grand nombre d'officiers et soldats de la première armée de la Loire assisteront à cette cérémonie. Ce monument, dont la bénédiction sera faite par Mgr l'évêque d'Orléans, est aujourd'hui terminé. On grave en ce moment les noms des victimes de Coulmiers, travail qui sera d'ailleurs achevé pour le jour de l'inauguration.

Monument

à élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Suite des souscriptions (12^e liste).

MM. Bertrady, bibliothécaire à Versailles, 5 fr. ; Jouclas, lieutenant au 99^e de ligne, 5 fr. ; Roques, instituteur à Gigouzac, 3 fr. ; souscriptions recueillies dans la commune de Cassagnes, 53 fr. 50 c. ; souscriptions recueillies dans la commune de Frayssinet-le-Gélat, 37 fr. ; souscriptions recueillies dans la commune de Cornac, 56 fr. ; souscriptions recueillies dans la commune de Limogne, 35 fr. 55 c. — Total de la 12^e liste, 585 fr. 05.

La Commission a l'honneur de prier MM. les membres des comités cantonaux de vouloir bien activer les quêtes à domicile, et d'en verser le produit, le plus tôt possible, entre les mains de MM. les percepteurs.

Un ouvrier de Cahors, le nommé Lavergne, tonnelier, a fait hier soir une chute malheureuse du haut d'un mur, sur les pointes d'une grille en fer placée au-dessous. Il s'est fait des blessures assez graves à la figure et aux mains.

On rappelle aux jeunes gens qui veulent contracter l'engagement conditionnel d'un an, que les demandes d'admission, doivent parvenir à la Préfecture le 31 août 1876, au plus tard.

Nous avons déjà signalé plusieurs vols commis dans les maisons des vignes avoisinant Cahors. Des détails nous sont fournis à ce sujet : Escalade, effraction, les voleurs n'ont rien négligé. Chez M. P... on évalue les dégâts ou la valeur des objets soustraits à plus de 200 fr. Chez M. G..., la porte a été brisée, nous avons vu les débris. M. le commissaire de police a adressé sur ces faits, à la préfecture, un rapport des plus laconique, et absolument muet sur les recherches tendant à découvrir les coupables. Heureusement que la gendarmerie est là.

On écrit de Castelnau :

Un malheureux accident vient d'arriver au lieu dit Labarthe-Basse.

Des cultivateurs étaient occupés à dépiquer à la machine, quand l'un d'eux, dans le but d'arrêter le mouvement, plaça imprudemment la main sur une des dents du cylindre qui continua sa course. Le bras fut dégagé à grand-peine, sans avoir trop souffert, mais la main est dans un affreux état. Deux docteurs de Cahors donnent des soins à cet infortuné.

Judi matin, vers sept heures, dit l'Union Méridionale de Toulouse, une forte détonation se faisait entendre et une grosse colonne de fumée se montrait dans la direction du pont d'Empalot.

C'était un bâtiment isolé, contenant une certaine quantité de poudre qui venait de faire explosion.

Heureusement un seul ouvrier était au travail dans ce moment, le nommé Cier. Il a été grièvement blessé.

Les pertes se bornent à 50,000 kilogrammes environ de poudres avariées par l'inondation du 23 juin et qui étaient destinées à être lessivées.

QUESTION DES EAUX.

M. Holtz, (Léon), ingénieur civil hydroscopie à Paris, avenue Parmentier, 42, nous informe qu'il fera prochainement une tournée dans notre région et qu'il donnera suite aux demandes des communes, des industriels et des propriétaires qui lui parviendront dans le courant de la quinzaine.

M. Holtz indique la position des eaux souterraines — fait connaître les moyens de retrouver ou d'améliorer les anciennes sources, — donne tous les renseignements nécessaires pour tirer de la situation hydrogéologique le parti le plus fécond et le moins coûteux — et traite toutes les questions qui se rattachent à l'art de l'ingénieur, en y comprenant le moyen d'établir des Murailles filtrantes pour la clarification en grand des eaux de rivière.

Une circulaire détaillée est envoyée par M. Holtz aux intéressés qui n'ont pas encore eu l'occasion d'apprécier ses nombreux services.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La direction théâtrale s'impose tous les sacrifices pour vaincre l'indifférence du public cadurcien. Nous apprenons qu'un fort ténor des théâtres de Marseille, Toulouse, M. Juilla, chantera la Juive demain. Il serait à désirer que la salle fût très garnie ; le directeur serait ainsi encouragé à tenir, avec des sujets distingués, une plus longue campagne à Cahors.

On écrit de Villeneuve-sur-Lot, en date du 25, au Journal d'Agen :

Hier, le nommé Quercy a étranglé sa femme dans un moment de colère.

Voici comment on raconte ce crime :

Quercy était sorti, paraît-il, la nuit dernière et rentré fort tard.

Sa femme, qui avait quelques motifs de jalousie, se permit de lui faire des reproches.

Quercy qui est très violent, commença à frapper sa femme à coups de pieds et de poings et, comme elle criait : Au secours ! il lui saisit le cou entre les deux mains et l'étrangla net.

Les voisins arrivèrent au moment où le cadavre, lâché par Quercy, allait lourdement tomber sur le plancher.

Toutes les tentatives pour rappeler

cette malheureuse à la vie furent inutiles.

Quercy a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 juillet 1876.

Naisances.

Mayzen, Marie, rue Fondue-Haute.
Gagnayre, Justin, faub. Labarre.
Calabresie, Anne-Marie, rue des Elus.

Mariages.

Brugié, Jean-Baptiste et Delsol, Marie Rigal, Jean et Fournié, Marie.

Décès.

Nastorg, Marie, 79 ans, à St-Henri.
Ladavit, Jeanne, 78 ans, (hospice).
Mignot, Marie, 5 mois, faub. Cabessut.
Castagné, Jean, 43 ans, quai Ségur.
Fournier, J., 60 ans, rue du Château.
Couderc, Thérèse, 73 ans, à Larroque.
Rosies, Guilme, 63 ans, faub. Cabessut.
Burbant G., soldat au 7^e de ligne, (hospice).
Ducros, Félicité, 54 ans, (hospice).
Bories, Antoine, 83 ans, rue Donzelle.
Mayeau, J., 73 ans, rue du Portail-au-Vent.
Pour la chronique locale, A. Laytou.

DERNIÈRES NOUVELLES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 27 juillet.

La Chambre a commencé l'examen du budget. Le budget de 1877 diffère peu des précédents. Le projet du ministre n'a introduit aucun changement essentiel, et la commission a résolu de l'accepter dans son ensemble et d'ajourner les réformes. Aussi n'a-t-on pas eu, à vrai dire, une discussion générale. Après quelques observations présentées par un seul député, M. de Gasté, la discussion générale était déclarée close. Mais ceci ne convenait point au groupe bonapartiste. Ces messieurs, qui ont toutes les audaces, ont pris à la Chambre le rôle d'amis du peuple et de bienfaiteurs des contribuables ; ils pensent se rendre populaires en apportant chaque jour des propositions, véritables trompe-l'œil, qu'ils savent eux-mêmes impraticables. Mais que leur importe, s'ils espèrent par ces grossiers manèges, abuser l'opinion ? Et voilà pourquoi nous avons vu MM. Cazeau et Haentjens à la tribune. M. Cazeau est venu rappeler que l'œuvre de la commission devait être double. Elle a voulu adopter tel quel le projet du gouvernement, soit ! mais elle s'est réservé d'étudier un plan de réformes. Ce travail est-il prêt ? Non, mais, quand il viendra, qu'il soit bien entendu que la discussion pourra se rouvrir sur la question du remaniement des impôts.

» Que veut M. Haentjens ? nous démontrer que le budget de la république est plus lourd que ceux de la monarchie, et l'on sait ce que monarchie veut dire dans la bouche de M. Haentjens. — Pendant soixante ans, s'écrie-t-il, les adversaires de la monarchie lui ont reproché ses dépenses ; voyons les vôtres : où sont ces économies, ces réductions que vous faisiez miroiter jadis aux yeux du pays ? Et M. Haentjens se croyait bien fort en alléguant les chiffres, en comparant le présent budget aux budgets impériaux ! Oh ! à coup sûr, vous avez raison, monsieur Haentjens ; nos budgets sont plus lourds que ne furent les vôtres ; mais à qui la faute ? Il fallait faire justice de ces sophismes, et M. le ministre des finances l'a fait immédiatement.

— Nous n'avons pas, dit-il, la prétention d'être un gouvernement qui ne coûte rien ; nous nous contentons d'être un gouvernement économe ; c'est pour des besoins réels que nous dépensons les deniers publics, non pour des fantaisies ! Le budget est élevé, oui, mais il ne l'est pas plus qu'il ne faut. Et au fait, ces

lourdes charges, qui les a imposées au pays ? Ces 700 millions qu'il nous faut chaque année trouver pour le service des dettes récentes, c'est à l'empire que nous les devons ! A ces mots, la majorité de la Chambre éclate en applaudissements, les bonapartistes se déchainent, bondissent et vocifèrent avec fureur. Nous voyons M. Tirard qui, siégeant au banc de la commission, subit le voisinage et les insultes du groupe, se lever et se retourner en leur répliquant avec véhémence ; le ministre veut continuer, mais il est interrompu à chaque parole. Cependant le silence se rétablit, et M. Léon Say reprenant sa réponse : — Vous savez bien que ces impôts que vous parlez de diminuer, on ne le peut en vérité pas : c'est le résultat nécessaire des charges que vous nous nous avez imposées ! C'est la rançon de votre guerre !

» Les bonapartistes avaient couru au-devant d'un échec. Cette fois encore les coups dont ils avaient cru frapper leurs adversaires retombaient sur eux : ils avaient réussi à se faire répéter par le ministre des finances cette vérité terrible : Nous payons la rançon de vos fautes ! Et quand M. Haentjens est remonté à la tribune, il n'a pu trouver que cette assertion : — C'est la Prusse qui a voulu la guerre, et toute la diplomatie le déclare.

» L'incident était clos. On a abordé le budget du ministère de l'instruction publique. M. Waddington a présenté à la Chambre un exposé de la situation, de ce qui a été fait en ces derniers temps et de ce qu'il importe de faire pour l'enseignement. On a remarqué ce que le ministre a dit au sujet de l'enseignement primaire : Le gouvernement a adopté le principe de l'obligation. On a passé ensuite au vote des chapitres. Quelques amendements ont été soutenus : l'un, de M. Lelièvre, en faveur des secrétaires d'académie ; l'autre de M. Liouville tendant à élever les traitements des professeurs de la Faculté de Médecine. Ce dernier amendement, sur le conseil de M. Waddington, a été repoussé. Voici encore M. Cornil, puis M. Drumel ; mais on veut partir. La suite de la discussion est remise à demain.

Les débats ne sauraient être longs ni laborieux. Dans peu de jours, sans doute, tout sera fini.

Le Journal des Débats a reçu d'un correspondant spécial les importantes dépêches suivantes :

« Semlin, 27 juillet, 3 h.

» La situation générale s'aggrave. Le mouvement préparé par les partisans du prince Karageorvitch devient de plus en plus menaçant.

» Le prince Milan a conseillé à la princesse Nathalie d'aller faire ses couches en Bessarabie.

Semlin, 4 heures.

» 60,000 fusils Chassepot, qui avaient été vendus l'hiver dernier pour compte de l'Allemagne, viennent d'arriver par voie de Roumanie.

» Le prince Milan, qui avait quitté le quartier général, revient à Belgrade pour essayer une médiation diplomatique. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 29 juillet 1876.

Il paraît de plus en plus probable que le projet de nomination des maires sera adopté par le Sénat tel qu'il a été présenté, mais l'article 3 rencontre de plus en plus de la résistance.

Les jurys mixtes commenceront à fonctionner lundi prochain. Les examens n'auront pas lieu dans les salles de l'École de droit de l'État. Le ministre a désigné un endroit neutre ; une salle de la Sorbonne.

On n'a reçu ici aucune confirmation du bruit qui courait ce matin, de la mort du sultan Mourad.

Bourse de Paris

Cours du 29 Juillet.

Rente 3 p. %..... 70.35
— 4 1/2 p. %..... 100.25
— 5 p. %..... 107.05

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 Jul.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.600 »	3.600 »
Crédit foncier....	725 »	710 »
Orléans-Actions...	1.022 50	1.022 »
Orléans-Obligations.	321 50	320 »
Suez.....	533 50	527 »
Italien 5 %.....	71 40	71 20

Annuité Russe.

C'est le 3 août prochain que s'ouvre la souscription publique aux 14,000 titres d'annuités à recevoir du gouvernement russe suivant décrets impériaux des 19 septembre 1875 et 4 mai 1876.

Ces annuités sont la représentation de subventions et privilèges accordés par le Gouvernement russe à la Compagnie anonyme russe pour l'exploitation des richesses minières de la Russie.

Chaque fois qu'un emprunt russe ou quelque valeur portant, même indirectement, la garantie de l'Etat, a été émis sur notre place, il a rencontré auprès des spéculateurs aussi bien que de l'épargne, l'accueil le plus favorable ; la souscription a été plusieurs fois convertie, et les titres ont fait de suite une prime importante.

Les fonds russes en effet, sont parmi les fonds étrangers à peu près les seuls dont le crédit n'ait pas été atteint, et dont les cours aient suivi une progression continue, à l'instar de la rente française et des autres valeurs de premier ordre.

Nous citerons seulement comme exemple le 5 0/0 russe, qui, émis au mois de février 1870 à 80 francs, n'a pas tardé à dépasser le cours de 100 francs, bien avant même que le 5 0/0 français n'ait atteint ce prix. Il en est de même des obligations de la Banque centrale du Crédit foncier de Russie, qui, de 427.50, prix d'émission, se sont graduellement élevées un moment jusqu'au-dessus de 460.

Les 14,000 titres d'annuités, dont nous annonçons la prochaine émission sur le marché français, pouvant être considérés par leurs garanties comme de véritables titres de rente, le succès de cette souscription est parfaitement assuré d'avance, car ces nouveaux titres ont le double avantage de donner un revenu plus rémunérateur et de laisser une marge importante pour la prime de remboursement, lequel doit avoir lieu dans un délai maximum de 24 années seulement.

Le prix d'émission est en effet fixé à 400 francs pour chaque titre d'annuité donnant un revenu de 25 francs, et remboursable à 500 francs ; ce qui équivaut, en tenant compte de la prime d'amortissement, à de la rente russe 5 0/0 au cours de 67,70.

Nous n'insisterons pas plus longuement sur les avantages que présente cette opération ; nous nous contenterons de faire remarquer, avant de terminer, que tous les titres d'annuités à recevoir d'un Etat quelconque ont toujours été assimilés au titres de rente de cet Etat, et qu'ils ont immédiatement dépassé le prix : les annuités d'Orléans à Châlons, émises à 435 et remboursables à 500 francs, sont actuellement à 515 ; les annuités à recevoir de l'Etat pour la subvention du chemin de fer de Lérouville à Sedan, varient entre 500 et 505.

Il doit en être de même des 14,000 titres d'annuités dont nous nous occupons en ce moment : complètement assimilés à la rente russe 5 0/0, il n'y a pas de raison pour que l'écart qui existe entre ces deux valeurs ne soit pas immédiatement comblé. L'avenir ne tardera pas à démontrer si nos prévisions étaient bien fondées.